



RAPPEL DES REGLES DU FOOTBALL ANIMATION U6 à U13 (garçons et filles)

FEUILLE DE PATEAU

Toutes compétitions officielles (journée de plateau, Coupe Pitch, Futsal, Festifoot), journées promotionnelles (Journée R. Grisolia, JND, "Octobre Rose"...), rassemblements ou rencontres amicales (y compris Tournois) doivent faire l'objet d'une feuille de plateau ou feuille de présence PAPIER (selon la catégorie) : documents officiels saison 2025-2026 à télécharger exclusivement sur l'application FAL en y accédant par FOOTCLUBS (voir votre secrétaire ou correspondant de votre club pour vous ouvrir l'accès à Footclubs) et à remplir par chaque équipe en présence AVANT de jouer toute rencontre, pour que l'assurance de la licence couvre vos joueurs(es) en cas d'accident (le numéro de maillot doit correspondre au numéro et à l'ordre mentionné sur la feuille de plateau).

Foot à 8 : 1 exemplaire PAPIER recto/verso (2 pages) de la feuille de plateau saison 2025-2026 imprimée et à présenter le jour du plateau par le club ORGANISATEUR. En U13D1 : les 3 journées de critérium de la phase 3 se feront par la FMI sur tablette (procédure idem Foot à 11). Le premier club cité dans l'ordre des rencontres sera considéré comme club recevant et devra porter une tablette de son club sur le lieu du plateau.

Foot à 4 et à 5 : 1 exemplaire PAPIER recto (1 page) de la feuille de plateau saison 2025-2026 imprimée et à présenter le jour du plateau par le club ORGANISATEUR.

Foot à 4 et à 5 : 1 exemplaire PAPIER (1 page ou 2 pages si besoin) de la feuille de présence saison 2025-2026 imprimée et à présenter le jour du plateau par chaque club PARTICIPANT (1 feuille par CLUB)

LICENCE

Toute personne mentionnée sur une feuille de plateau doit OBLIGATOIREMENT être licenciée et enregistrées sur Footclubs à la date de la rencontre.

La responsabilité de l'éducateur responsable de l'équipe et la responsabilité de son club d'appartenance sont engagées en cas d'incident ou d'accident, si une personne non licenciée ou non renseignée sur la feuille de plateau participe à une rencontre (que ce soit sur le terrain et lors du déplacement de l'équipe).

Seules les personnes licenciées et mentionnées sur la feuille de plateau peuvent accéder au terrain et participer aux rencontres, que ce soit en tant que joueur, encadrant, arbitre, responsable du plateau ou responsable "Touche pas à mon Foot" (gilet vert).

Chaque responsable d'équipe doit OBLIGATOIREMENT être en mesure de présenter les licences de son équipe (extraction sur Footclubs des licences avec photos des joueurs(e)s ou application Clubs Compagnon) sur simple demande du responsable de l'équipe adverse en présence et sur simple demande du District de façon inopinée (membres de la Commission F.A., des techniciens...).

En U13D1 et U13D2, l'appel et le contrôle des licences avant le plateau devra être effectué pour chaque équipe en présence (procédure idem Foot à 11) pour préparer les équipes aux dispositions des avant-matches en U14.

SAISIE DES SCORES ET ENVOI DES FEUILLES

Foot à 8 : Le club ORGANISATEUR du plateau doit saisir les scores et envoyer la feuille de plateau (recto/verso = 2 pages obligatoires sur 1 même fichier) **avant le Mardi 12h** sur l'application FAL et procéder à la mise à jour des informations administratives et sportives du plateau (cocher les équipes : présente / absente / absente prévenue) et saisir les résultats. En cas d'absence d'une équipe (prévenue ou non prévenue, justifiée ou non justifiée), le score à saisir sera de 3 à 0 pour l'équipe présente. Indiquer les commentaires si nécessaires (incidents, blessures, autres...).

Foot à 4 et à 5 : Le club ORGANISATEUR du plateau doit envoyer la feuille de plateau et aussi la feuille de présence de son club en tant que CLUB PARTICIPANT **avant le Mardi 12h** sur l'application FAL et procéder à la mise à jour des informations administratives et sportives du plateau (cocher les équipes : présente / absente / absente prévenue). Indiquer les commentaires si nécessaires (incidents, blessures, autres...).

Foot à 4 et à 5 : Chaque club participant à un plateau doit envoyer sa feuille de présence en tant que CLUB PARTICIPANT **avant le Mardi 12h** sur l'application FAL. Indiquer les commentaires si nécessaires (incidents, blessures, autres...).

CONTROLE ET AMENDEMENT

A compté du Mardi 12h (pour un plateau disputé le week-end précédent), un contrôle sera effectué par la Commission F.A. pour vérifier la saisie des scores conforme à la feuille de plateau (en Foot à 8) et l'envoi conforme des feuilles de plateau pour TOUTES les catégories sur application FAL.

Dans la journée du Mercredi (pour un plateau disputé le week-end précédent), un RAPPEL sera envoyé par message électronique (sur l'adresse chartée des clubs) pour relancer les clubs afin d'effectuer la saisie conforme des scores (en Foot à 8) et/ou d'effectuer l'envoi de la feuille de plateau ou feuille de présence sur application FAL **à effectuer avant le Vendredi 12h**.

A compté du Vendredi 12h (pour un plateau disputé le week-end précédent), un nouveau contrôle sera effectué par la Commission F.A., un amendement (en Foot à 8) interviendra pour les clubs qui ne seront toujours pas en règle concernant la transmission des informations sur application FAL (cf. annexe financière CODIR du 05 Juin 2025 - PV 07.24.25) :

- Amende de **10€** pour non saisie des scores ou scores non conformes avec la feuille de plateau
- Amende de **10€** pour non envoi de la feuille de plateau ou envoi non conforme des 2 pages recto/verso sur un même fichier (1 seule page = non conforme)
- Amende de **10€** pour non conformité de la feuille de plateau saison 2025-2026 (document autre saison = non conforme)

ABSENCE

Toute équipe devra prévenir par mail le CLUB ORGANISATEUR du plateau et le DISTRICT de son éventuelle absence pour la bonne organisation du Football d'Animation.

Toute absence justifiée ou non justifiée sera statuée par la Commission F.A. pouvant aller d'un simple rappel au règlement, à l'éventuel retrait de l'équipe pour une journée, à l'éventuel retrait de l'équipe pour une phase et jusqu'à l'éventuel retrait de l'équipe jusqu'à la fin de la saison.

- Amende de **75€** pour absence du club organisateur de son plateau

Toute équipe déclarante ou déclarée absente (absence prévenue ou non prévenue, absence justifiée ou non justifiée), ou annulation de l'organisation du plateau par le CLUB ORGANISATEUR, lors de la dernière journée de plateau prévue au planning 2025-2026, sauf cas de force majeure laissée à l'entière appréciation de la Commission F.A., des sanctions sportives pour l'équipe fautive de la catégorie concernée interviendront pour la saison N+1 selon les dispositions ci-dessous :

- Equipe U13 D1 saison 2025-2026 : impossibilité de s'inscrire en U14 Territoire pour la saison 2026-2027
- Equipe U12 D1 saison 2025-2026 : impossibilité de s'inscrire en U13 D1 pour la saison 2026-2027
- Equipe U11 D1 saison 2025-2026 : impossibilité de s'inscrire en U12 D1 pour la saison 2026-2027
- Equipe U10 D1 saison 2025-2026 : impossibilité de s'inscrire en U11 D1 pour la saison 2026-2027
- Equipe U9 D1 saison 2025-2026 : impossibilité de s'inscrire en U10 D1 pour la saison 2026-2027
- Equipe évoluant en D2 saison 2025-2026 : impossibilité d'évoluer en D1 pour la saison 2026-2027 et participation aux plateaux qu'à partir de la 2ème phase pour la saison 2026-2027

Le non-respect de ce règlement entraîne des dysfonctionnements dans l'organisation du Football d'Animation en Haute-Garonne. Nous comptons sur votre collaboration encore plus active. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires.